

**SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DE DIRECTION
DE BUSSY SAINT GEORGES**

EXTRAITS JUSTIFICATIFS DES BESOINS
DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DU FUTUR ÉCHANGEUR SUR L'AUTOROUTE A4

SOMMAIRE

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DE DIRECTION	0
DE BUSSY SAINT GEORGES	0
OBJET DU DOSSIER	2
ÉTUDE DES PÔLES	3
ÉTUDE DES LIAISONS	4
3.1 liaisons vers CENTRE VILLE	4
3.2 liaisons vers GÉNITOY	5
3.3 liaisons vers CENT ARPENTS	5
3.4 liaisons vers PARC D'ACTIVITÉS LA RUCHERIE	5
3.5 liaisons vers PARC D'ACTIVITÉS GUSTAVE EIFFEL	5
3.6 liaisons vers PARC D'ACTIVITÉS LÉONARD DE VINCI	6
4 COMPLÉMENT A L'ÉTUDE DES LIAISONS	6
raboutement vers l'autoroute a4	6
5 LOCALISATION DES CARREFOURS CONCERNÉS	6
6 FICHE ITINERAIRE	7

GLOSSAIRE

DOCUMENTS D'URBANISME	
PLU	Plan Local d'Urbanisme
POS	Plan d'Occupation des Sols
SCOT	Schéma de Cohérence Territorial
SRCAE	Schéma Régional Climat
GIE	Groupement d'Intérêt écologique
ORGANISMES ET SOCIÉTÉS	
DDT	Direction Des Territoires
DIT	Direction des Infrastructures de Transport
DGITM	Direction Générale des infrastructures, des Transports et de la Mer
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIEA IF	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île de France
DiRIF	Direction des Routes Île de France
USI	Unité Sécurité de l'Infrastructure
SANEF	Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France
FCA	Sous-direction des Financements innovants et du Contrôle des Concessions Autoroutières
CEREMA	Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
PROJET	
DM	Décision Ministérielle
DPAC	Domaine Public Autoroutier Concédé
ICTAAL	Instruction sur les Conditions Techniques d'Aménagement des Autoroutes de Liaison
TRAFFIC	
HPM	Heure de Pointe du Matin
HPS	Heure de Pointe du Soir
TMJA	Trafic Moyen Journalier Annuel
UVP	Unité de Véhicules Particuliers
véh/j	Véhicules par jour
VL	Véhicules Légers
PL	Poids Lourds
GÉOMÉTRIE	
TPC	Terre-Plein Central
BAU	Bande d'Arrêt d'Urgence
BDD	Bande Dérasée de Droite
BDG	Bande Dérasée de Gauche
PK	Point Kilométrique
RD	Route Départementale
RN	Route Nationale
VC	Voie Communale
ENVIRONNEMENT	
dB(A)	Décibels
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

OBJET DU DOSSIER

L'autoroute A4 est un axe majeur qui relie Paris à Strasbourg ; elle assure un rôle de transit et de desserte tout au long de son tracé.

La section de l'A4 sur laquelle est projetée la création du nouveau diffuseur dit « du Sycomore » est située entre les diffuseurs 12 et 12.1 de l'autoroute A4, section sans péage, concédée, sur le territoire de BUSSY-SAINT-GEORGES ;

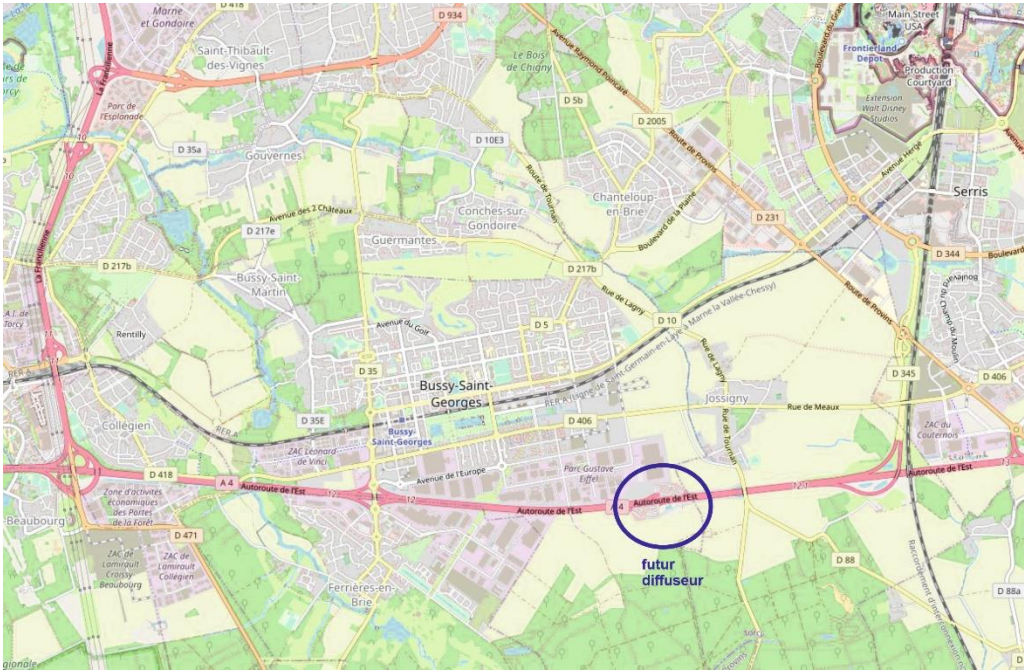
La création de ce nouveau diffuseur conduit le gestionnaire de l'autoroute à produire un dossier de **Schéma Directeur de Signalisation de Direction d'Itinéraire (SDSDI)** modificatif de l'autoroute A4, mis à jour.

Ce SDSDI est établi dans les conditions prévues par la note du 18 mai 2017 qui abroge les circulaires n° 92-63 du 19 octobre 1992 et n° 2002-24 du 29 mars 2002, relative aux procédures d'approbation des dossiers de signalisation des axes du réseau routier structurant, complétée par l'annexe 29 de l'IISR – 5^{ème} partie, arrêté du 12 décembre 2018 (J.O. du 9 janvier 2019).

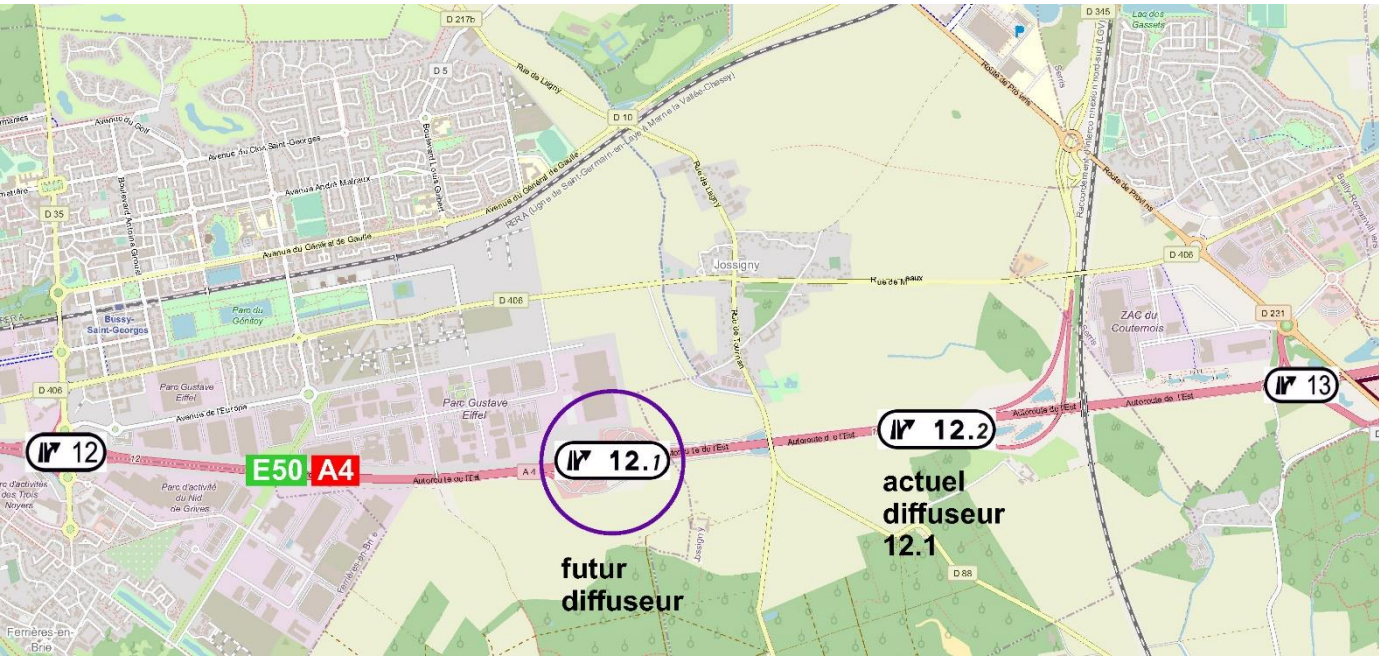
Cette note conduit, notamment, à présenter les pôles et les liaisons concernées par la création du nouveau diffuseur, aux trois niveaux d'intérêt suivant :

- **Intérêt national** : conformément au Schéma Directeur National (SDN) de signalisation,
- **Intérêt départemental** : conformément au Schéma Directeur Départemental (SDD) de signalisation,
- **Intérêt local** : conformément au Schéma Directeur de Signalisation (SDS) local qui, en l'occurrence, peut être établi à l'échelle de MARNE LA VALLÉE, de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire ou de la commune de BUSSY-SAINT-GEORGES.
 - o Le nouveau diffuseur offrira une nouvelle possibilité de desserte des quartiers et parcs d'activités, existants et/ou en cours de réalisation, de BUSSY-SAINT-GEORGES et c'est à l'échelle de BUSSY-SAINT-GEORGES que le SDS est en cours d'étude.
 - o Ce SDS, est en cours d'étude et ne peut être validé actuellement, l'objet du présent dossier est ainsi :
 - De présenter l'étude des pôles et des liaisons concernés par la création du futur diffuseur,
 - De justifier les demandes de signalisation au niveau du nouveau diffuseur,
 - De mettre en évidence les besoins de continuité qui devront être assurés par le gestionnaire dans le cadre de l'opération et/ou par les collectivités locales concernées.

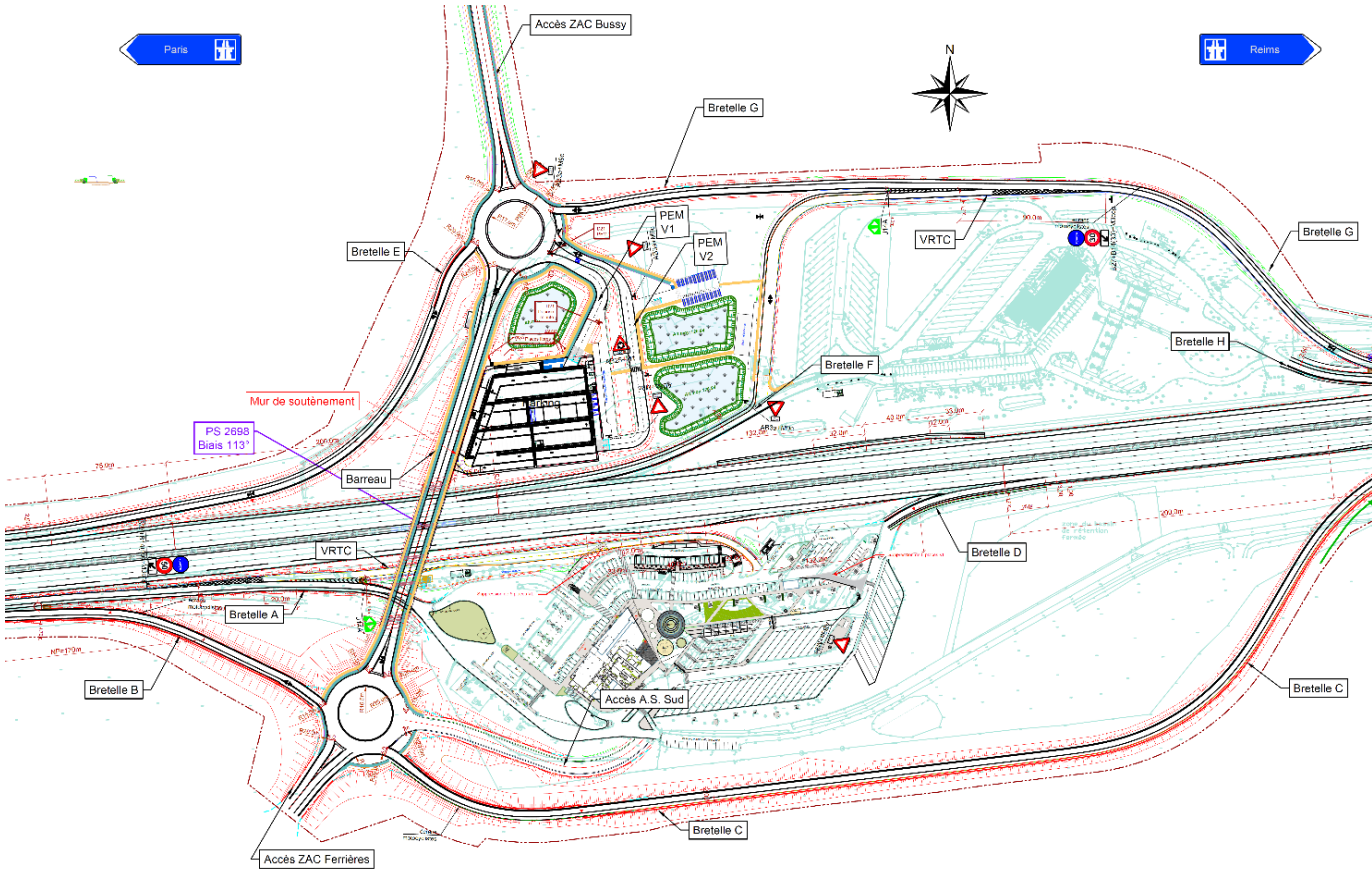
Plan de situation



Plan de localisation du futur diffuseur



Principe d'aménagement du futur diffuseur

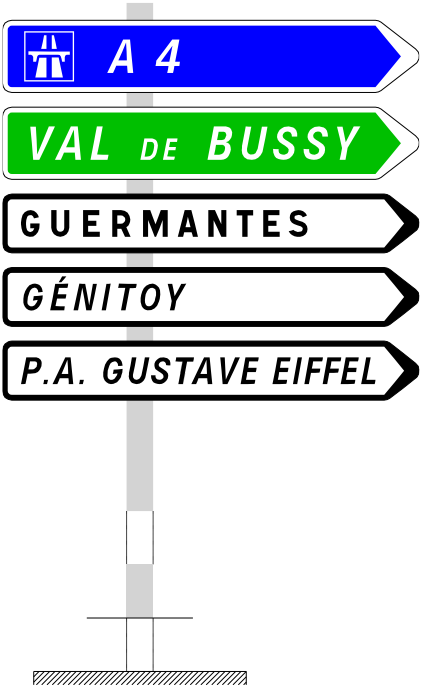


ÉTUDE DES PÔLES

Dans le cadre du SDS en cours d'étude, les principes de signalisation suivants sont prévus :

- Les rabattements vers l'autoroute A4 seront pris en charge conformément au SDSDI, sur des panneaux à fond bleu, écritures majuscules italiques blanches,
- Les pôles « verts » seront pris en charge conformément au SDN, sur des panneaux à fond vert, écritures majuscules droites ou italiques blanches,
- Les pôles « blancs » relatifs à la signalisation des communes seront pris en charge conformément au SDD, sur des panneaux à fond blanc, écritures majuscules droites noires,
- Les pôles « classés » (conformément à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR)) seront signalés en signalisation de direction, sur des panneaux à fond blanc, écritures majuscules italiques noires,
- Les pôles « structurants » quartiers et parcs d'activités qui pour les usagers et à l'échelle de la commune ont la même importance que les pôles « classés » seront, comme ceux-ci, signalés en signalisation de direction, sur des panneaux à fond blanc, écritures majuscules italiques noires,
- Tous les autres pôles locaux seront signalés sur des mobiliers de Signalisation d'Information Locales (SIL) dont les couleurs de fond et d'écriture restent à définir, avec des écritures minuscules italiques.

Exemple des principes de la signalisation de direction



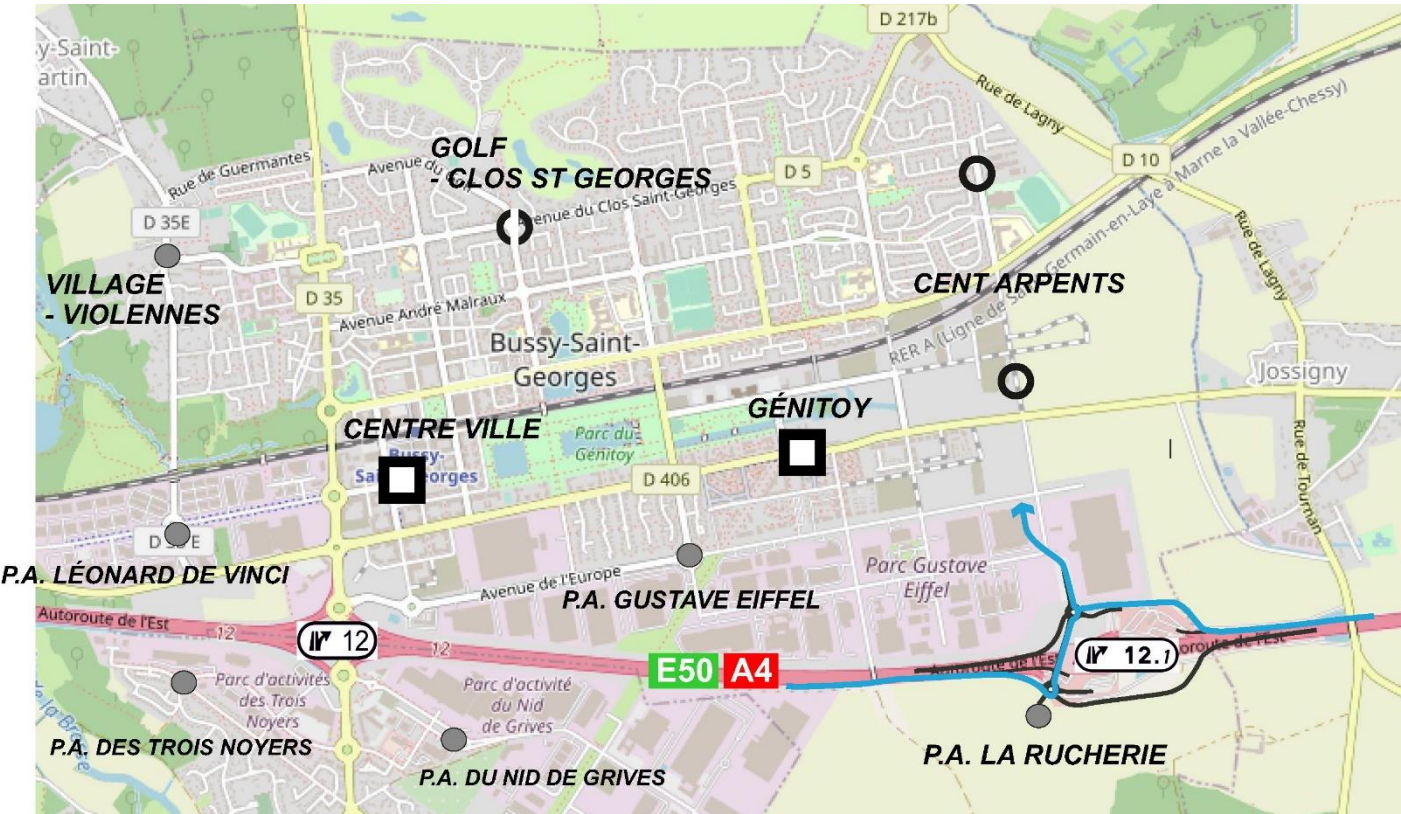
Le tableau suivant présente les pôles locaux, « classés » et « structurants » susceptibles d'être signalés en signalisation de direction, à l'échelle de la commune.

Quartiers	Critères de classement	Classement (IISR)	Observations
<i>CENTRE VILLE</i>	= classement de la commune	Classe II Niveau 2	
<i>SYCOMORE</i>	11 500 habitants + intérêt touristique par prochaine réhabilitation d'un site classé		= dénomination commerciale d'un quartier en cours de réalisation ⇒ Future dénomination = <i>GÉNITOY</i>
<i>GÉNITOY</i>		Classe II Niveau 2	
<i>CENT ARPENTS</i>	5 250 habitants Traversé par un axe structurant du même nom	Classe I Niveau 1	
<i>GOLF-CLOS SAINT GEORGES</i>	2 500 habitants + activités sportives et touristiques	Classe I Niveau 1'	
<i>VILLAGE-VIOLENNES</i>	Moins de 1000 habitants + village historique	p.i.l.	Pôle structurant à l'échelle de la commune en qualité de village historique
Parcs d'activités	Critères de classement	Classement (IISR)	Observations
<i>GUSTAVE EIFFEL</i>	47 HA de surface d'activités	p.i.l.	Pôles structurants à l'échelle de la commune en qualité de parcs d'activités qui concernent de nombreux PL venant de l'extérieur de la commune
<i>LÉONARD DE VINCI</i>	30 HA de surface d'activités	p.i.l.	
<i>LA RUCHERIE</i>	60 HA de surface d'activités + 3500 empois à terme	p.i.l.	
<i>LE NID DES GRIVES</i>	Hors périmètre de la commune	p.i.l.	
<i>LES TROIS NOYERS</i>	Hors périmètre de la commune	p.i.l.	

Rappel : Tous les autres pôles locaux seront signalés sur des mobiliers de Signalisation d'Information Locales (SIL) dont les couleurs de fond et d'écriture restent à définir, avec des écritures minuscules italiques.

Présentation schématique du classement des pôles :

Classe II		Classe I		Pôle d'Intérêt Local
Niveau 2	Niveau 2'	Niveau 1	Niveau 1'	



Les symboles de localisation sont généralement placés au centre des pôles, à l'exception des *CENT ARPENTS*, placés à chaque extrémité du boulevard du même nom, qui facilite sur le terrain la localisation de ce pôle.

L'étude complète du SDS de Bussy précisera les moyens adoptés pour faciliter la localisation des différents pôles (Relais d'Information Service, mobilier urbain, plaque de rue, personnalisation de la SIL, ...)

ÉTUDE DES LIAISONS

Rappel de la réglementation : une liaison est un parcours orienté d'un pôle classé de départ vers un pôle classé d'arrivée. Le pôle de départ et le pôle d'arrivée sont appelés pôles d'extrémités de la liaison.

Compte tenu des principes adoptés pour l'étude du SDS de Bussy, la définition de liaison, qui s'applique aux pôles classés, est également appliquée aux pôles structurants.

Conformément à l'IISR, l'étude de tous les pôles classés et des liaisons qui leurs sont associés est étudiée dans le cadre du schéma directeur de signalisation de l'agglomération, même si, conformément à l'article 81-E de l'IISR, sur les autoroutes, les mentions relatives aux pôles d'intérêt local (pil) ou aux pôles de classe I ne sont pas prises en compte.

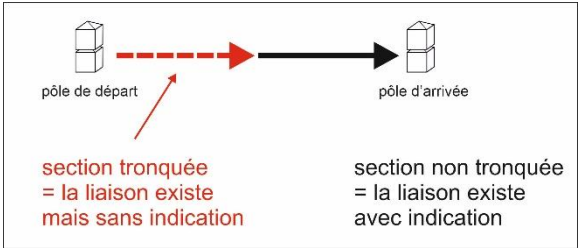
Les planches suivantes présentent les liaisons vers les pôles classés et structurants, pôles d'arrivée des liaisons prises en compte dans l'étude, c'est à dire concernées par la création du nouveau diffuseur.

Sur ces planches, les liaisons qui permettent la desserte de Bussy au niveau des 2 diffuseurs, sont figurées en bleu

La superposition des liaisons permettra de connaître la totalité des besoins de signalisation, sous la forme d'une « fiche carrefour » pour chaque carrefour et sous la forme d'une « fiche itinéraire » pour chaque diffuseur de l'autoroute.

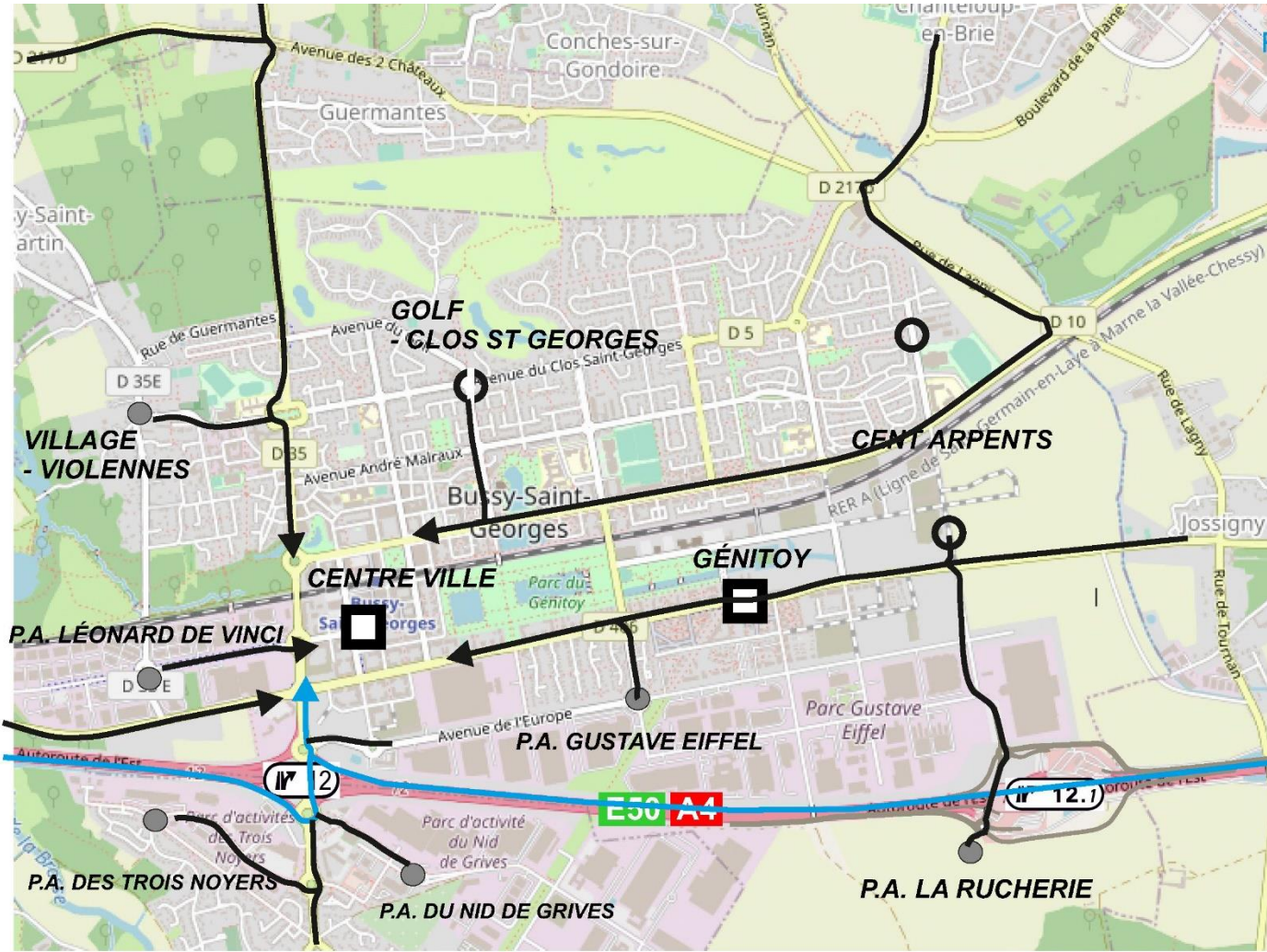
Rappel de l'article 81-C de l'IISR : « ... pour tenir compte des contraintes de lisibilité des panneaux, tout en respectant le principe de continuité, il est nécessaire de limiter le nombre d'indication. Cette limitation du nombre de mentions peut conduire à tronquer certaines liaisons ... »

- « tronquer » une liaison signifie que son existence est reconnue mais que l'indication du pôle d'arrivée n'est pas donnée sur la section « tronquée », conformément au schéma exemple suivant :



Les présentations suivantes ne préjugent pas des éventuels futurs « tronçages » de liaison.

3.1 LIAISONS VERS CENTRE VILLE (OU BUSSY-CENTRE)



Liaisons vers : BUSSY SAINT GEORGES => BUSSY-CENTRE => CENTRE VILLE

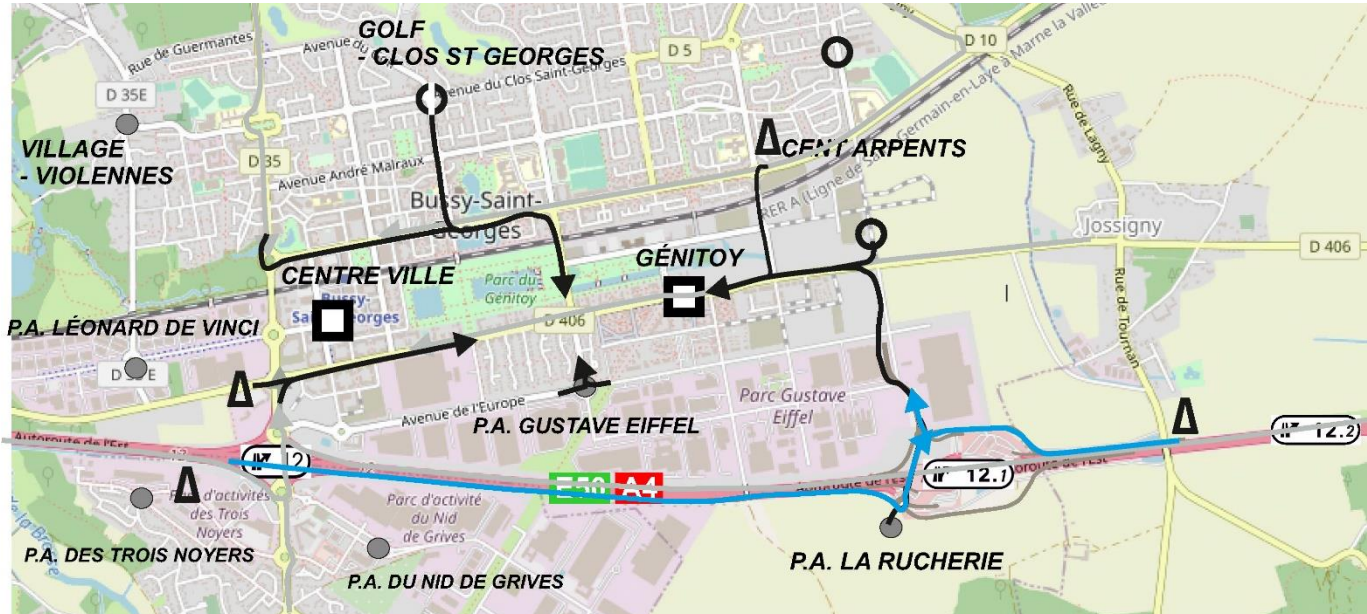
3.2 LIAISONS VERS GÉNITOY

Sur cette planche et les suivantes, la signalisation vers le *CENTRE VILLE* est rappelée (traits gris) pour mettre en évidence les carrefours à partir desquels l’itinéraire qui mène au centre diffère de l’itinéraire qui mène au pôle étudié ; ces carrefours localisent les origines « dérivées » et sont représentées par un Δ



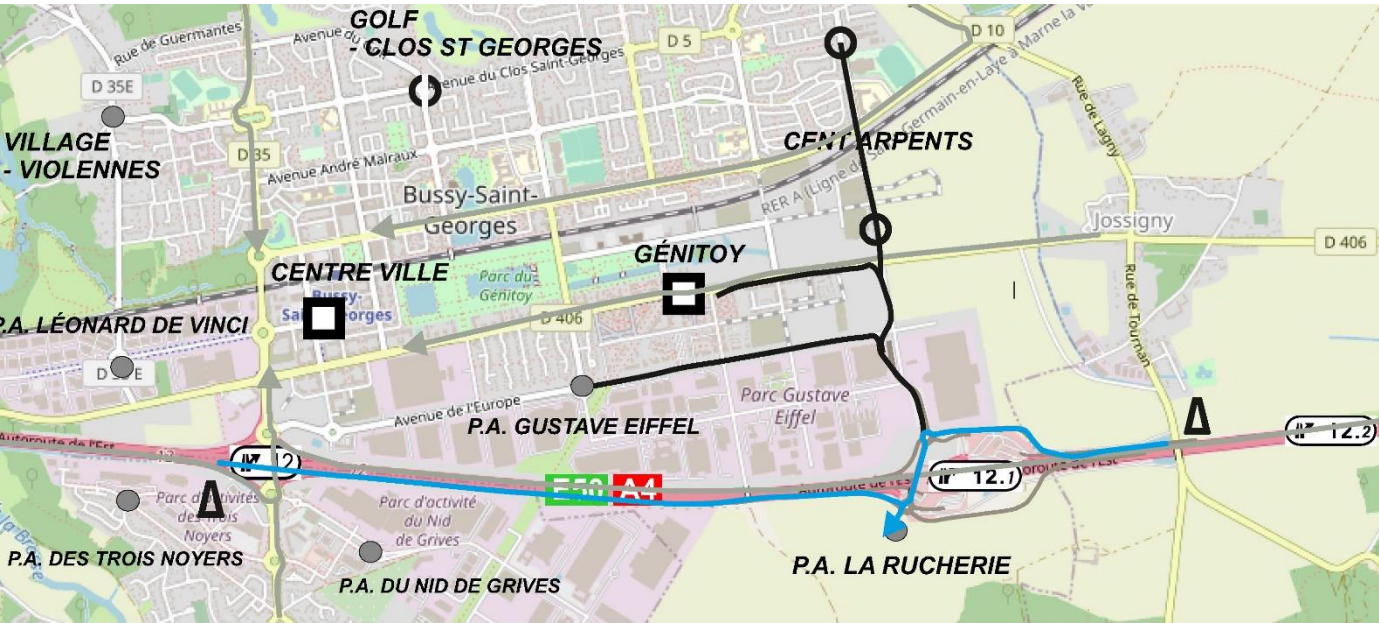
Liaisons vers : GÉNITOY (—→ rappel des liaisons vers CENTRE VILLE)
Δ = origine des liaisons dérivées
(quand l’itinéraire qui mène au pôle étudié diffère de celui qui mène au centre)

3.3 LIAISONS VERS CENT ARPENTS



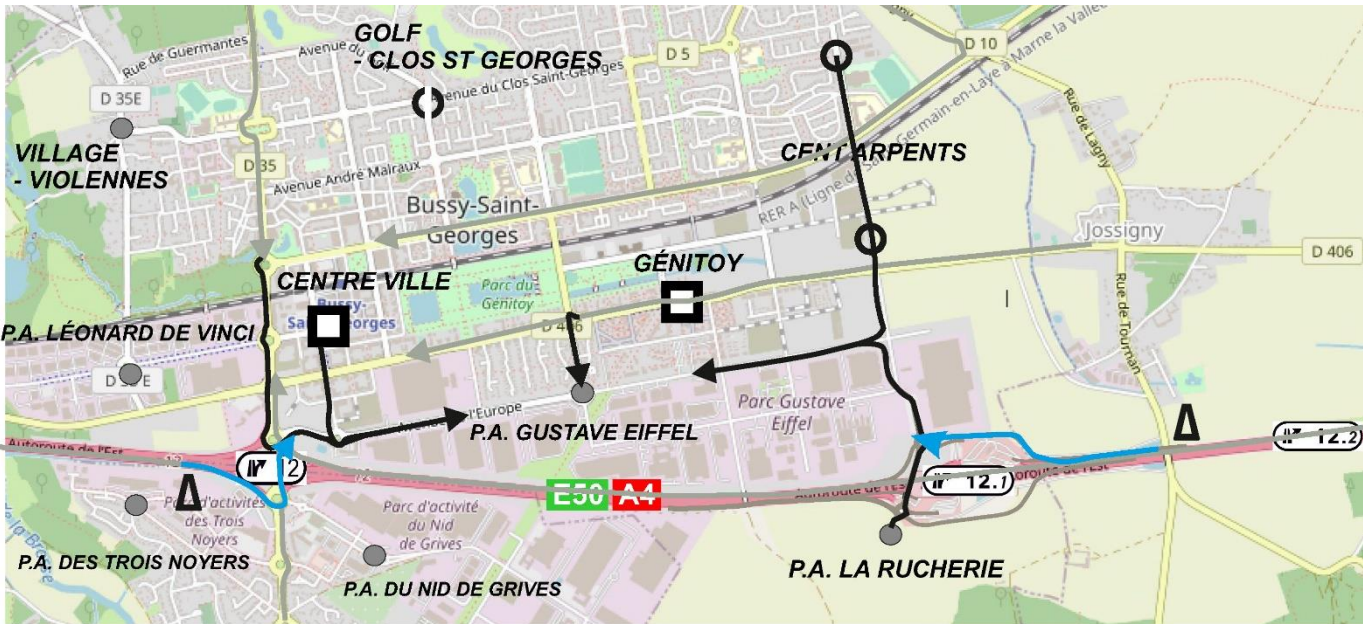
Liaisons vers : GÉNITOY (—→ rappel des liaisons vers CENTRE VILLE)
Δ = origine des liaisons dérivées
(quand l’itinéraire qui mène au pôle étudié diffère de celui qui mène au centre)

3.4 LIAISONS VERS PARC D’ACTIVITÉS LA RUCHERIE



Liaisons vers : P.A. LA RUCHERIE (—→ rappel des liaisons vers CENTRE VILLE)
Δ = origine des liaisons dérivées
(quand l’itinéraire qui mène au pôle étudié diffère de celui qui fait écran)

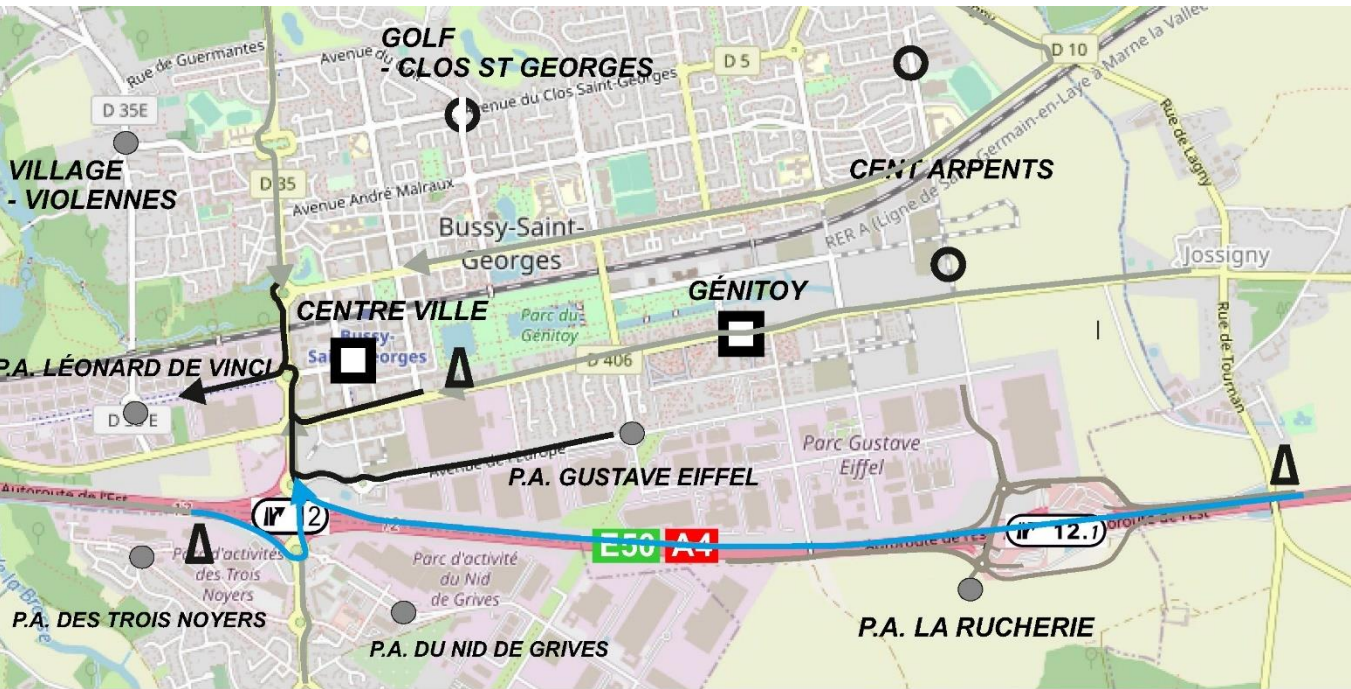
3.5 LIAISONS VERS PARC D’ACTIVITÉS GUSTAVE EIFFEL



Liaisons vers : P.A. GUSTAVE EIFFEL (—→ rappel des liaisons vers CENTRE VILLE)
Δ = origine des liaisons dérivées
(quand l’itinéraire qui mène au pôle étudié diffère de celui qui fait écran)

3.6 LIAISONS VERS PARC D'ACTIVITÉS LÉONARD DE VINCI

Dans la situation actuelle, le diffuseur n°12 assure seul la desserte de BUSSY ; les origines dérivées sont sur la RD35. La création du nouveau diffuseur crée des origines dérivées en amont de chaque diffuseur et il est proposé de dériver les liaisons vers les P.A. Gustave Eiffel et Léonard de Vinci depuis chaque origine dérivée pour traiter les trois parcs d'activités de Bussy de manière homogène (rappel : sans préjuger des « tronçages »)

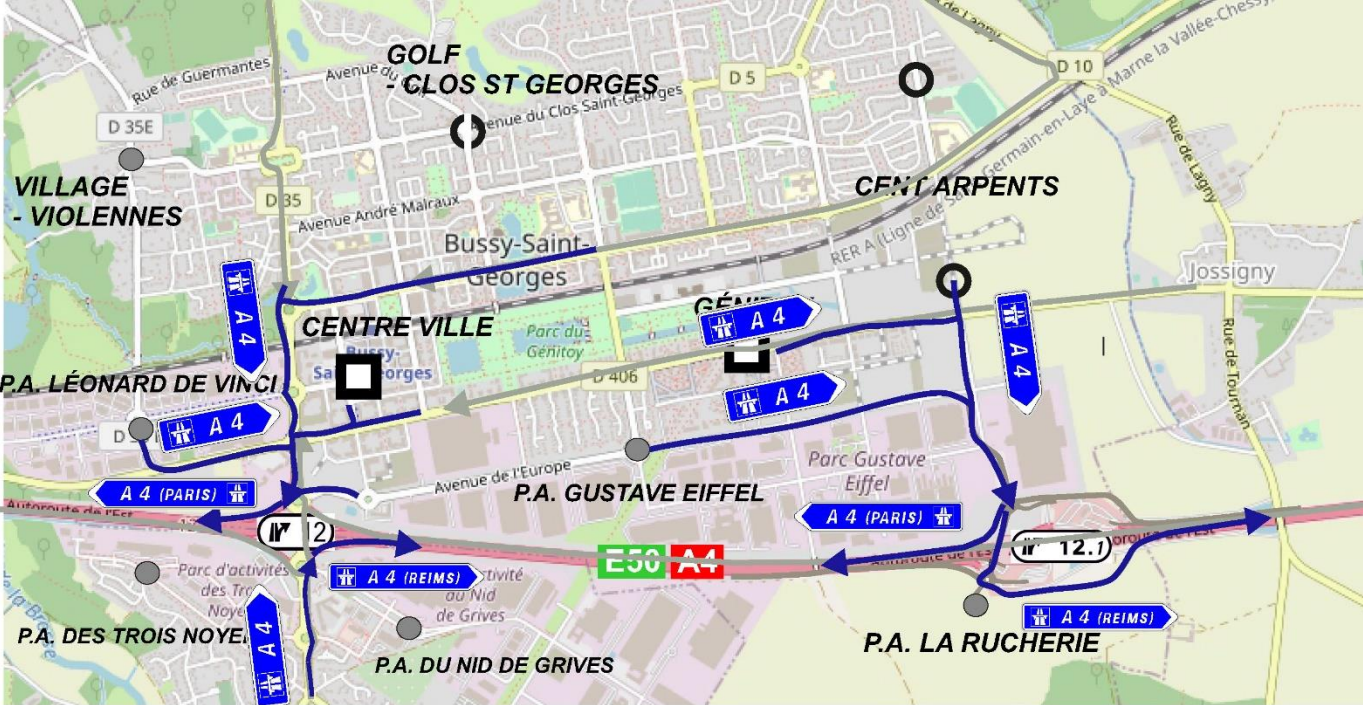


4 COMPLÉMENT A L'ÉTUDE DES LIAISONS

Rappel : ce dossier « extraits du SDS ne concerne que les pôles et les liaisons en rapport avec la création du nouveau diffuseur ; les liaisons vers les pôles non présentés et vers les pôles d'intérêt local, objet de la SIL, font l'objet de l'étude complète en cours du SDS de la commune.

Le rabattement vers l'autoroute A4, concerné par le nouveau diffuseur, représente le complément à l'étude des liaisons

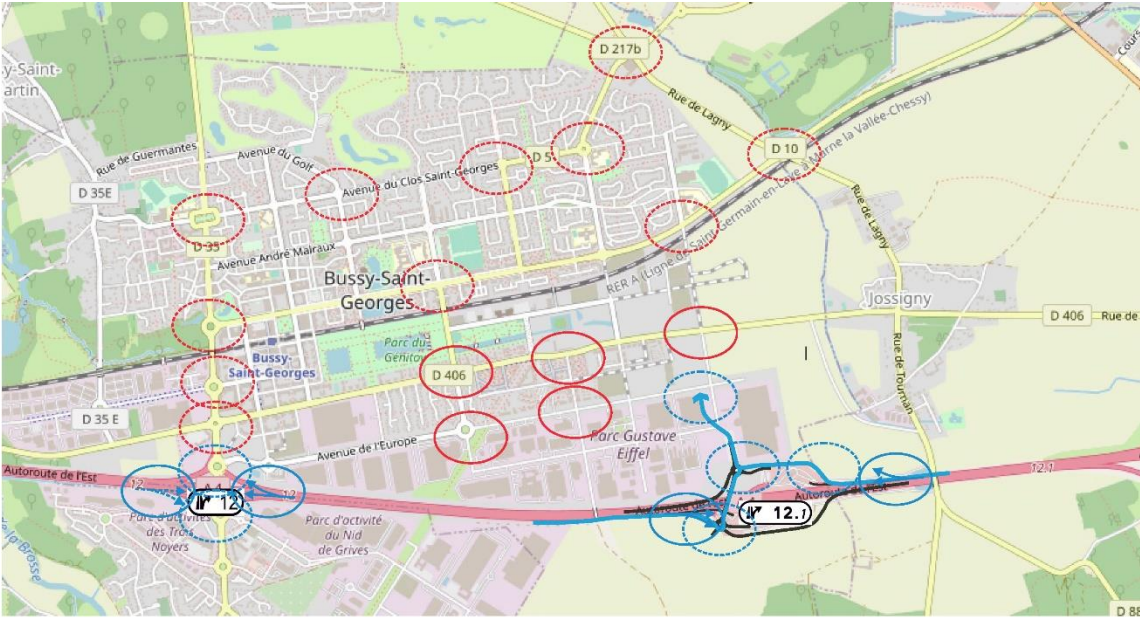
RABATTEMENT VERS L'AUTOROUTE A4



Rabattements vers A4

5 LOCALISATION DES CARREFOURS CONCERNÉS

La planche suivante localise les carrefours dont la signalisation doit être mise en conformité, dans le cadre du projet et/ou quand le SDS complet sera validé.



Dossier de l'autoroute A4 - création du futur diffuseur

- Fiche itinéraire à produire dans le SDSDI de A4
- projets de définition des signalisations sur A4 à étudier sur la base de la fiche itinéraire validée
- projets de définition des carrefours de raccordement

SD de l'agglomération

- dans le cadre du projet
- dans le cadre du SDS complet, en cours

6 FICHE ITINERAIRE

Sur la base de ce dossier, extrait de l'étude du SDS en cours, le Maire de Bussy Saint Georges souhaite que les besoins de signalisation mis en évidence soient bien pris en compte dans l'établissement de la proposition d'adaptation de la fiche itinéraire de l'autoroute A4, annexée au SDSDI dans le cadre de la création du diffuseur dit du Sycomore.

Fiche brute – extrait au niveau des diffuseurs 12 et 12.1

Sous réserve d'évolution de l'étude du SDSDI de A4, la fiche brute (sans troncage) conforme à ce dossier serait la suivante :

A4 - fiche itinéraire - brute - conforme à l'extrait du SDSD communal - 2023/06/14					
A4 sens Paris => Strasbourg			A4 sens Strasbourg => Paris		
mention de filante	mention de sortie	localisation	mention de filante	mention de sortie	
E50 A4	D35		E50 A4	D35	
STRASBOURG	MARNE LA VALLÉE-VAL DE BUSSY	12	A1	MARNE LA VALLÉE-VAL DE BUSSY	
METZ-NANCY	BUSSY SAINT GEORGES - CENTRE		A5	BUSSY SAINT GEORGES	
REIMS	FERRIÈRES EN BRIE		PARIS	COLLÉGIEN	
MEAUX	P.A. GUSTAVE EIFFEL		CH. DE GAULLE	FERRIÈRES EN BRIE	
PROVINS	P.A. LÉONARD DE VINCI		ÉVRY	P.A. LÉONARD DE VINCI	
MARNE LA VALLÉE-VAL D'EUROPE			SÉNARD		
BUSSY SAINT GEORGES - GÉNITOY			A5 TROYES		
BUSSY SAINT GEORGES - CENT ARPENTS			MARNE LA VALLÉE-VAL MAUBUEE		
P.A. LA RUCHERIE			CRETEIL		
			VERSAILLES		
			CTRE COMMERCIAL RAL		
E50 A4	VC	12.1	E50 A4	VC	
STRASBOURG	BUSSY SAINT GEORGES - GÉNITOY		A1	BUSSY SAINT GEORGES - GÉNITOY	
METZ-NANCY	BUSSY SAINT GEORGES - CENT ARPENTS		A5	BUSSY SAINT GEORGES - CENT ARPENTS	
REIMS	P.A. LA RUCHERIE		PARIS	P.A. LA RUCHERIE	
MEAUX	aire de Ferrières		CH. DE GAULLE	P.A. GUSTAVE EIFFEL	
PROVINS			ÉVRY	aire de Bussy Saint Georges	
MARNE LA VALLÉE-VAL D'EUROPE			SÉNARD		
			A5 TROYES		
			MARNE LA VALLÉE-VAL DE BUSSY		
			CRETEIL		
			VERSAILLES		
			BUSSY SAINT GEORGES - CENTRE		
			P.A. LÉONARD DE VINCI		

Fiche de synthèse – extrait au niveau des diffuseurs 12 et 12.1

Sous réserve d'évolution de l'étude du SDSDI de A4, la fiche de synthèse (avec tronçages) conforme à ce dossier serait la suivante :

A4 - fiche itinéraire - synthèse - conforme à l'extrait du SDSD communal - 2023/06/14						
observations	A4 sens Paris => Strasbourg		localisation	A4 sens Strasbourg => Paris		observations
	mention de filante	mention de sortie		mention de filante	mention de sortie	
	E50 A4	D35		E50 A4	D35	
	METZ-NANCY	VAL DE BUSSY	12	A1	VAL DE BUSSY	
	REIMS	BUSSY ST G. - CENTRE		A5	BUSSY ST G. - CENTRE	
	VAL D'EUROPE	FERRIÈRES EN BRIE		PARIS	COLLÉGIEN	
(1) D71 à prévoir en amont de la sortie P.A. GUSTAVE EIFFEL P.A. LÉONARD DE VINCI	BUSSY ST G. - GÉNITOY	(1)		CH. DE GAULLE	FERRIÈRES EN BRIE	(3) D71 à prévoir en amont de la sortie P.A. LÉONARD DE VINCI
				ÉVRY		
				SÉNARD		
				VAL MAUBUÉE		
				CTRE COMMERCIAL RAL		
	E50 A4	VC	12.1	E50 A4	VC	
	METZ-NANCY	BUSSY ST G. - GÉNITOY		A1	BUSSY ST G. - GÉNITOY	
	REIMS	BUSSY ST G. - CENT ARPENTS		A5	BUSSY ST G. - CENT ARPENTS	
(2) D71 à prévoir en amont de la sortie P.A. LA RUCHERIE	VAL D'EUROPE	aire de Ferrières		PARIS	aire de Bussy Saint Georges	
		(2)		CH. DE GAULLE		(4) D71 à prévoir en amont de la sortie P.A. LA RUCHERIE P.A. GUSTAVE EIFFEL
				ÉVRY		
				VAL DE BUSSY		
				BUSSY ST G. - CENTRE		

RECU EN PREFECTURE

Le 01 août 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AR-077-217700582-20230713-A20230035910